SÉANCE ordinaire

Le 18 janvier 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 18 janvier 2016, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS: Madame Louisette Langlois, maire, madame la conseillère

Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoit Cayouette et Christian

Dea.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Messieurs Roch Giroux, directeur général et

greffier

EST ABSENT: Monsieur le conseiller Gilles Daraîche.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

160118.001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Denis Pelchat et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

Monsieur Benoît Cayouette – Lettre de démission;

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL
- 3. CORRESPONDANCE DEMANDES AFFAIRES NOUVELLES
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Fête Nationale du Québec 2016 Demande d'assistance financière ;
 - 4.3 Entente Ville de Chandler et CRSBP-GIM Bibliothèques autonomes ;
 - 4.4 Rencontres internationales de la photographie 2016 et 2017 :
 - 4.5 Adoption du règlement V-184-2016 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2016 ;
 - 4.6 Octroi d'un prêt financier Chandler 100 ans d'histoire ;
 - 4.7 Octroi de financement Politique nationale sur la ruralité Entente culturelle de la MRC du Rocher-Percé ;
 - 4.8 Rémunération du personnel électoral ;
 - 4.9 Approbation de contrat Déneigement / Chemin du Lac Sept-Îles 2015-2016 Machinerie A. B. Enr. ;
 - 4.10 Rue Lapierre Rétrocession;
 - 4.11 Confirmation de subvention Fonds d'aide aux organismes Chandler cent ans d'histoire;
 - 4.12 Appui Projet « train océan 150 » ;
 - 4.13 TECQ 2014-2018 Approbation programmation partielle
 - 4.14 Programme d'échanges intermunicipalités 2016 Association Québec-France autorisation ;
 - 4.15 Signataires Protocole d'entente tournoi Pee-wee 2016 ;
- RAPPORTS DES DIRECTEURS

- 5.1 Finances
- 5.2 Développement sportif, culturel et récréotourisme
- 5.3 Travaux publics
- 5.4 Incendie
- 5.5 Urbanisme et de l'environnement
- 5.6 Administratif
- 6. PROPOS DU MAIRE
- 7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 7.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 (budget).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

160118.003 MONSIEUR BENOÎT CAYOUETTE - LETTRE DE DÉMISSION

Le Conseil prend acte du dépôt d'une lettre de démission remise au directeur général et greffier par monsieur Benoît Cayouette. La démission de monsieur Cayouette a titre de conseiller sera effective à compter du 19 janvier 2016.

160118.004 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2015 représentant pour le journal des achats un montant de 117 764.38 \$ et de 225 704.03 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.005 <u>FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2016 - DEMANDE</u> <u>D'ASSISTANCE FINANCIÈRE</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que madame Louise Meunier, coordonnatrice culturelle, soit autorisée à formuler, pour et au nom de la Ville de Chandler, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.006 <u>ENTENTE VILLE DE CHANDLER ET CRSBP-GIM -</u> BIBLIOTHÈQUES AUTONOMES

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu de désigner madame Marie-Claire Blais membre élue municipale et madame Louise Meunier, coordonnatrice culturelle, pour surveiller les intérêts de la municipalité dans l'organisation et le maintien des bibliothèques dans le cadre du contrat pour bibliothèques autonomes associées entre la Ville de Chandler et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie - lles de la Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.007 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE CHANDLER ET RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE

CONSIDÉRANT le succès des Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu que la Ville de Chandler s'implique pour les deux prochaines éditions ou pour la prochaine édition des Rencontres internationales de la photographie soit 2016 et 2017

L'apport en service se définit comme suit :

- Implication financière de la Ville de 2 000 \$
- Un lieu d'exposition en fonction du thème et du choix des photos
- Des matériaux pour accrocher les photos ;
- Du personnel (responsable de la culture, aides techniques pour l'accrochage et le démontage des expositions;

Il est à noter qu'il sera toujours possible pour la ville de se retirer de l'événement si elle juge à propos, soit le 30 novembre de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.008 ADOPTION DU RÈGLEMENT V-184-2016 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2016

ATTENDU que la ville de Chandler a adopté son budget pour l'exercice financier 2016 prévoyant des revenus et des dépenses de 10 863 058 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter l'imposition et le prélèvement des taxes, des compensations, des tarifs et des autres redevances nécessaires pour pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget ;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 14 décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller

Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu qu'un règlement portant le numéro V-184-2016 soit et est adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

160118.009 <u>OCTROI D'UN PRÊT FINANCIER – CHANDLER 100 ANS D'HISTOIRE</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil accepte que la Ville de Chandler accorde un prêt de 20 000 \$ à l'organisme « Chandler 100 ans d'histoire » et que l'organisme s'engage à rembourser la totalité dudit prêt au plus tard le 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.010 OCTROI DE FINANCEMENT – POLITIQUE NATIONALE SUR LA RURALITÉ – ENTENTE CULTURELLE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2015, la MRC a adopté une

politique culturelle.

CONSIDÉRANT que la MRC a signifié au Ministère de la Culture

et des Communications (MCC) qu'elle accepte le processus d'une entente de développement culturel afin de réaliser des actions culturelles

sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des

communications propose une aide financière de 16 000 \$ conditionnellement à ce que la MRC

s'engage pour un montant égal;

CONSIDÉRANT que le MCC exige qu'une ressource soit

rattachée à la réalisation des actions;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à donner le mandat à la

Maison de la culture de réaliser les actions de l'entente culturelle sur l'ensemble du territoire de la MRC et de financer en partie les actions et le salaire de la ressource rattachée à la réalisation

de l'entente:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que la ville de Chandler accorde une aide financière de 1 000 \$ pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.011 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les

élections et les référendums dans les municipalités (LER), le conseil peut, par résolution, établir un tarif autre que celui établi par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la

rémunération du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel électoral doit

être révisée selon les recommandations du

président d'élection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que la rémunération du personnel électoral soit établie comme suit pour l'élection prévue le 28 février 2016 :

Président d'élection	Selon le décret pour la confection de la liste électorale		
Secrétaire d'élection	Selon le décret pour la confection de la liste électorale		
Adjoint président d'élection	Selon le décret pour la confection de la liste électorale		
	Vote par anticipation	Jour du scrutin	
Président d'élection	Selon le taux horaire de la ville	Selon le taux horaire de la ville	
Secrétaire d'élection	Selon le taux horaire de la ville	Selon le taux horaire de la ville	
Adjoint président d'élection	Selon le taux horaire de la ville	Selon le taux horaire de la ville	
Responsable de salle	18 \$/heure	18 \$/heure	
Préposé à l'information	11 \$/heure	11 \$/heure	
Scrutateur	12 \$/heure	12 \$/heure	
Secrétaire	11 \$/heure	11 \$/heure	
Commission de révision	Selon le décret	Selon le décret	
Président – TVIE	11.00 \$/heure	11.00 \$/heure	
Membre TVIE	10.50 \$/heure	10.50 \$/heure	
Trésorier	88 \$ par candidat autorisé + 50 \$ par rapport financier d'un candidat autorisé.		
Participation à une séance d'information	Selon le décret		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.012 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT / CHEMIN DU LAC SEPT-ÎLES 2015-2016 – MACHINERIE A. B. ENR

CONSIDÉRANT

l'appel d'offres sur invitation réalisé par le directeur général concernant le déneigement du Chemin du Lac Sept-Îles pour les saisons 2014 à 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur répond conformément aux exigences de son contrat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley, et unanimement résolu de renouveler le contrat de Machinerie A. B. enr pour le déneigement du Chemin du Lac Sept-Îles pour la saison 2015-2016 moyennant un montant de 19 000 \$, plus taxes applicables selon les modalités du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.013 RUE LAPIERRE – RÉTROCESSION

ATTENDU que la Ville s'est prévalue de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales afin de devenir propriétaire de l'assiette de la rue Lapierre, aux termes de la résolution numéro 120813.209 adoptée le treize août deux mille douze (13-08-2012).

ATTENDU que la description technique dressée par Jean-Louis LEBLANC, arpenteur-géomètre, le 05 novembre 2011, minute 1557 décrivait la rue Lapierre comme étant formée d'une partie du lot 42C-6, du rang 1, cadastre officiel de la Municipalité de Pabos, d'une superficie de mille deux cent soixante mètres carrés et six dixièmes (1 260,6 m.c.).

ATTENDU que suite à l'entrée en vigueur de la rénovation cadastrale, l'assiette de la rue Lapierre correspond à une partie de l'ancien lot 42C-6 et une partie de l'ancien lot 42A-3, rang 1, cadastre révisé de la Municipalité de Pabos, devenues le lot 4 858 009 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, d'une superficie de mille six cent vingt-six mètres carrés et neuf dixièmes (1 626,9 m.c.).

ATTENDU que la Ville entend se prévaloir de la procédure de dédicace prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétentes municipales (RLRQ., c. C-47.1) pour l'excédent de superficie;

ATTENDU que la superficie de la partie du nouveau lot 4 858 009 correspondant à la partie résiduelle de l'ancien lot 42A-3 susdit n'a jamais fait l'objet d'une vente par son propriétaire, soit la société par actions DAVID DUGUAY & FILS LTÉE.

ATTENDU que la partie du lot 42A-3 concernée n'a pas été imposée au cours des dix (10) dernières années et aucune personne ne paie de taxes pour cet espace.

ATTENDU que la partie du lot 4 858 009 correspondant à l'ancienne partie du lot 42A-3 susdite est la continuité

de la rue Lapierre ouverte à la circulation depuis plus de dix (10) ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu ce qui suit :

- 1. Que la Ville se prévale de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales afin de devenir propriétaire de l'assiette de la rue Lapierre maintenant formée comme étant le lot 4 858 009 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, d'une superficie de mille six cent vingt-six mètres carrés et neuf dixièmes (1 626,9 m.c.).
- 2. Que soient publiés dans le journal local les deux avis prévus par la loi.
- 3. Qu'une fois remplies les formalités requises par l'article 72 de la Loi, une déclaration confirmant l'accomplissement de ces formalités et donnant une description de la rue, soit publiée au registre foncier.
- 4. Que la résolution 120813.209 adoptée le 13 août 2012 soit en conséquence modifiée pour tenir compte de la superficie apparaissant au cadastre rénové.
- 5. Que le directeur général soit autorisé à agir en conséquence et que la maire et le directeur général soient également autorisés à signer la déclaration pour le bureau de la publicité des droits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.014 <u>CONFIRMATION DE SUBVENTION – FONDS D'AIDE AUX</u> ORGANISMES – CHANDLER 100 ANS D'HISTOIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil confirme la mise de fonds de la Ville de Chandler de 40 700\$ afin d'aider au financement du projet « Chandler 100 ans d'histoire ».

Il est également résolu que monsieur Denis Pelchat, conseiller, soit nommé responsable du projet et que monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chandler tout document pertinent, requis et nécessaire pour l'avancement du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.015 APPUI - PROJET « TRAIN OCÉAN 150 »

ATTENDU

que la Ville de Chandler souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristique;

ATTENDU

que le CANADA célèbrera en 2017 son 150^e anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

ATTENDU

que cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que ce Conseil appui le projet « Train OCÉAN 150 »; et le recommande à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.016 <u>TECQ 2014-2018 – APPROBATION PROGRAMMATION PARTIELLE</u>

ATTENDU

que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU

que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du

programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation partielle de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.017 PROGRAMME D'ÉCHANGES INTERMUNICIPALITÉS 2016 — ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE — AUTORISATION

CONSIDÉRANT

que le programme d'échanges d'emplois d'été intermunicipalités 2016 consiste à la réciprocité des échanges entre la France et le Québec et ne porte aucun préjudice quant aux jeunes Québécois dans leur recherche d'un emploi d'été:

CONSIDÉRANT

que les stagiaires qui iront en France seront sélectionnés par la Ville de Chandler en concertation avec l'association régionale de Québec-France quant aux choix des municipalités françaises avec lesquelles se fera cet échange, il repose soit sur la base de jumelage ou de pactes d'amitié déjà établis entre les municipalités ou les régionales Québec-France, soit sur la nature des postes proposés de part et d'autre;

CONSIDÉRANT

que la Ville de Chandler est officiellement jumelée aux Villes depuis le mois de septembre 2014;

CONSIDÉRANT

que les emplois visés par ce programme demande des compétences générales et qu'il s'agit de postes temporaires destinés à des étudiants;

CONSIDÉRANT

que la durée de l'emploi est de six à huit semaines entre les mois de juin et août;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

Que le conseil municipal de la Ville de Chandler et l'Association Québec-France conviennent que deux (2) emplois seront réservés pour deux (2) stagiaires français(e)s pour l'été 2016. Les tâches seront précisées sur le formulaire « Offre d'emploi ».

Également résolu que l'Association Québec-France s'engage à trouver auprès des organismes français participant à ce programme d'échanges un même nombre d'emploi, et de durée équivalente, pour les candidats québécois.

Que monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier soit et est autorisé à signer tout document requis, pertinent et nécessaire pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.018 <u>SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE</u> TOURNOI PEE-WEE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser madame Louisette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Tournoi Pee-Wee représenté par monsieur Mike Trépanier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160118.019 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Luc Legresley, propose la levée de l'assemblée à 21 h 00.

۷	ΊL	LE.	DE	CHA	NDL	.ER
---	----	-----	----	------------	-----	-----

Louisette Langlois	Roch Giroux,
Maire	Directeur général et greffie